

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Valloire
GALIBIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 5 MARS 2020

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12

Représentés : 3

Absents : 0

Date de convocation : 28 février 2020

Date d'affichage : 28 février 2020

L'an deux mil vingt, le cinq mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : Jean-Pierre ROUGEAUX - Jean-Claude ROUGET - - Stéphanie FEUTRIER - Marie-Pierre RAMBAUD - Jean-Marie MARTIN - Béatrice BAILLY - Pascal CLAPPIER - Erice GIRAUD - Maud GOBERT - Jacques PRAT - Patrick LE GUENNEC - Corine FALCOZ

Étaient représentés : Dominique RETORNAZ (donne procuration à Jean-Claude ROUGET) - Odile MAGNIN (donne procuration à Marie-Pierre RAMBAUD) - Laurence CLEMENT-GUY (donne procuration à Patrick LE GUENNEC)

Madame Marie-Pierre RAMBAUD est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 20-03-020

Objet : Subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2020

Le rapporteur : Jean-Pierre Rougeaux, Maire.

Après examen des bilans de fonctionnement des différentes associations, je vous propose d'allouer les montants de subventions aux associations selon le tableau ci-dessous.

Ces montants sont prévisionnels et pourront éventuellement être modifiés par délibération lors de la production des justificatifs par les bénéficiaires de ces subventions.

Afin de bénéficier de leur subvention, les associations devront impérativement fournir en mairie leurs statuts à jour, et devront également solliciter le versement de leur subvention, celui-ci qui n'étant pas automatique.

Je vous précise également que cette liste n'est pas exhaustive, dans la mesure où certaines associations n'ont pas encore transmis tous les éléments permettant de se prononcer sur leur demande de concours financier.

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2020
A.E.P. : Fonctionnement	35 000,00 €
AFP Cret Rond	1 000,00 €
APPPS	76 500,00 €
Association du personnel communal	3 500,00 €
Coopérative scolaire	2 800,00 €
Coopérative scolaire – Ski scolaire	6 720,00 €
Coopérative scolaire – Patin scolaire	1 050,00 €
Coopérative scolaire - Classe de découverte	12 300,00 €
Groupe folklorique	600,00 €
Freestyle Galibier-Thabor	2 000,00 €
Jeunes Sapeurs-pompiers	4 500,00 €
Judo-Club	9 000,00 €
Paille et Foin	300,00 €
Nivo 5	1 000,00 €
Snow-ski club – Section Snow	19 500,00 €
Snow-ski club - Section Alpin	67 000,00 €
Snow-ski club – Section Nordique	7 100,00 €
Pour rappel : Snow-ski club - section Alpin subvention exceptionnelle FIS (délibération du 5 février 2020)	10 000,00 €
Sois là aussi	2 500,00 €
Tennis Club	5 000,00 €
Uzel	2 000,00 €
Valloire Patrimoine et Culture	3 000,00 €
Val'patin	13 500,00 €
Val'patin – Exceptionnel pour stages extérieurs	2 160,00 €
TOTAL c/65748	288 030,00 €

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Où l'exposé de Monsieur Rougeaux,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

➤ d'allouer pour 2020 les montants de subventions de fonctionnement aux associations selon le tableau ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme
Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX



<p>Acte certifié exécutoire Transmission en Préfecture : 12/03/2020 Affichage : 12/03/2020 Valloire, le 12/03/2020</p> <p>Le Maire, Jean-Pierre ROUGEAUX.</p>	
---	--